

PREFECTURE DE LA SAVOIE

2011/118

SOUS-PREFECTURE D'ALBERTVILLE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE DE L'AERODROME
DE LA COMBE DE SAVOIE**

**Projet d'acquisition des terrains d'emprise de l'aérodrome de la Combe de Savoie et de
sécurisation de ses accès sur le territoire des communes de TOURNON et de FRONTENEX**

ARRETE DECLARATIF D'UTILITE PUBLIQUE

LE PREFET DE LA SAVOIE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU - Le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles R 11.1 à R 11.31 ;

VU - La délibération en date du 20 décembre 2010 par laquelle le comité du Syndicat Intercommunal Mixte de l'Aérodrome de la Combe de Savoie demande l'ouverture d'une enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire sur le projet d'acquisition des terrains d'emprise de l'aérodrome de la Combe de Savoie et de sécurisation de ses accès ;

VU - L'avis du service des Domaines en date du 25 novembre 2010 ;

VU - La décision du 18 avril 2011 par laquelle le Vice-Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné M. Jean-Michel Charrière en qualité de Commissaire Enquêteur ;

VU - L'arrêté préfectoral du 29 avril 2011 prescrivant l'ouverture d'une enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire en mairie de FRONTENEX ainsi qu'en mairie de TOURNON du 31 mai au 22 juin 2011 inclus ;

VU - Le dossier d'enquête constitué conformément à l'article R 11.3 du Code de l'Expropriation et le registre correspondant ;

VU - Les pièces attestant que l'avis d'enquête a été affiché en Mairie, inséré dans deux journaux d'annonces légales du Département dans les conditions prévues par l'article R 11.4 du Code de l'Expropriation et que le dossier de l'enquête est resté déposé du 31 mai au 22 juin 2011 inclus en mairie de Frontenex ainsi qu'en mairie de Tournon ;

VU - Les conclusions favorables de M. Jean-Michel CHARRIERE, commissaire Enquêteur, en date du 18 juillet 2011;

VU- L'avis favorable de Mme la Sous-Préfète d'ALBERTVILLE en date du 9 août 2011 ;

VU - L'arrêté préfectoral en date du 28 juin 2010 portant délégation de signature pour la phase administrative de la procédure d'expropriation à Mme la Sous-Préfète d'ALBERTVILLE ;

Considérant qu'il convient de déclarer d'utilité publique le projet d'acquisition des terrains d'emprise de l'aérodrome de la Combe de Savoie afin de permettre sa sécurisation et une exploitation plus fonctionnelle ;

ARRETE :

ARTICLE 1er - Est déclaré d'utilité publique sur le territoire des communes de TOURNON et de FRONTENEX le projet d'acquisition des terrains d'emprise de l'aérodrome de la Combe de Savoie et de sécurisation de ses accès.

ARTICLE 2 - LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE DE L'AERODROME DE LA COMBE DE SAVOIE est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les immeubles nécessaires à la réalisation de l'opération visée en tête du présent arrêté.

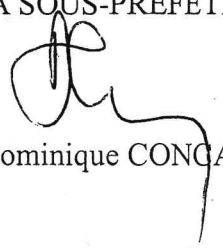
ARTICLE 3 - Les expropriations éventuelles devront être accomplies dans un délai de CINQ ANS à compter de la date de publication du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Savoie, sera adressé pour exécution à :

- Mme la Présidente du Syndicat Intercommunal Mixte de l'Aérodrome de la Combe de Savoie
- M. le Maire de Frontenex
- M. le Maire de Tournon

ALBERTVILLE, le 9 août 2011

LE PREFET,
Pour le PREFET et par délégation,
LA SOUS-PREFETE,


Dominique CONCA